



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1546-01

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1546-01 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement n° 1546 afin de remplacer la clause de taxation de l'article 4.1 ainsi que le feuillet 1 de 3 du plan de l'annexe B

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 2 novembre 2020.

QUE le règlement a été approuvé le 25 janvier 2021 conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-sixième (26^e) jour du mois de janvier deux mille vingt-et-un (2021).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca